



École Sainte-Lucie

À Sainte-Lucie,
Je lis et je réussis...

RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024 : le lundi 28 août 2023

**1e année du 2^e cycle
3^e année**

IMPORTANT :

- Écrire le nom de votre enfant sur chaque article avant la première journée d'école.
- Nous vous encourageons à récupérer les articles en bon état de l'année dernière s'ils sont sur cette liste.
- La liste d'effets scolaires est réduite car plusieurs articles seront fournis par l'école.

QUANTITÉ	DESCRIPTION
12	Crayons feutres
1	Boîte de 24 crayons de couleurs en bois
3	Cartable de 1 pouce
1	Bâton de colle
1	Stylo rouge
2	Étuis à crayons en tissu
1	Paire de ciseaux
1	Taille-crayon
	<u>Arts plastiques</u>
1	Crayon Sharpie noir permanent à pointe fine
	<u>Anglais</u>
1	Duo-tang vert avec pochettes (anglais)
	<u>Éducation physique (s.v.p. identifier les vêtements)</u>
1	Short
1	Chandail à manches courtes
1	Paire de souliers de course

Autres frais	
- Agenda	8,50 \$
- Cahier d'exercices en Mathématique (Tam-Tam)	17,55 \$
- Cahier d'exercices en Français (Salto)	17,55 \$
- Cahier d'anglais (Tag)	18,95 \$
	Total 62,55 \$
Montant approuvé par le conseil d'établissement le 8 juin 2023, payable à la rentrée ou avant le 5 septembre 2023.	

**Tout au long de l'année, l'élève doit avoir avec lui l'ensemble de ces articles scolaires.
Nous comptons sur votre collaboration pour remplacer le matériel perdu, brisé ou manquant.**

**Veillez effectuer votre paiement en argent comptant ou émettre un chèque au nom de l'école.
Prévoir le montant exact car l'école ne conserve pas de monnaie.**

Enseignants (es) de 3^e année

Véronique Parent, directrice